

REGLEMENT PARTICULIER 2024

| ARTICLE 1 – ORGANISATION | 1 |
|--|---|
| ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS | 1 |
| ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES | 2 |
| ARTICLE 4 – TECHNIQUE | 2 |
| ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES | 2 |
| ARTICLE 6 – EQUIPAGE | 3 |
| ARTICLE 7 – BRIEFING | 3 |
| ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE | 3 |
| ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART | 4 |
| ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART | 4 |
| ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS – RAVITAILLEMENTS | 5 |
| ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE | 5 |
| ARTICLE 13 – ARRIVEE | 6 |
| ARTICLE 14 – CLASSEMENTS - PODIUMS | 6 |
| ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE | 6 |

PETER AUTO – 103, rue Lamarck – 75018 Paris – France – Tel +33 (0)1 42 59 73 40 – Fax +33 (0)1 42 59 48 28 www.peterauto.fr

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Peter Auto organise en 2024 une série Nationale FFSA de cinq épreuves, conformément aux prescriptions du Code Sportif International et en particulier de l'Annexe K, ainsi gu'aux prescriptions des règlements sportifs de la FIA.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° C39-2024 en date du 18/01/2024

Le nom de la série est 2.0L Cup

Langue officielle : Seul le texte français approuvé par la FFSA fait foi.

OFFICIELS:

A. Officiels permanents:

Peter Auto désignera les officiels permanents de la Série qui officieront à chaque épreuve de celle-ci, à savoir :

♦ Collège des Commissaires Sportifs :

- Président : Emile PRADES Lic 2247 ASA 0703 - Membre : TBC TBC

- Membre : TBC TBC

♦ Directeur d'épreuve : Patrick MORISSEAU Lic 28737 ASA – 1201

♦ Directeur d'épreuve adjoint : TRC TBC Commissaire Technique responsable: TBC **TBC** TBC TBC ✧ Commissaire Technique adjoint : Commissaire Technique adjoint : **TBC TBC Relation Concurrents** TBC **TBC**



B. Officiels non-permanents:

Les officiels suivants seront proposés par l'ASN et choisis en accord avec Peter Auto simultanément à la demande d'organisation d'une épreuve :

- Un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN concernée, c'est-à-dire sur le territoire de laquelle se dispute une épreuve de la Série,
- Un Directeur de course,
- Un Chargé des Relations avec les Concurrents.

C. Commissaires Techniques.

Le Commissaire Technique Responsable sera en charge des vérifications techniques et aura tout pouvoir sur les Commissaires Techniques nationaux (sous réserve d'accord avec l'ASN concernée et l'organisateur). Le Commissaire Technique Responsable peut vérifier la conformité d'une voiture ou d'un concurrent à tout moment d'une épreuve.

ARTICLE 2 - INSCRIPTIONS

Engagement

(3 500 € par course soit 21,87€/min)

♦ Les inscriptions à la course doivent parvenir à l'Organisation au minimum 1 mois avant chaque épreuve*

Mugello Classic – 5/04 au 7/04

- o Grand Prix de l'Age d'Or 7/06 au 9/06
- o Dix Mille Tours du Castellet 30/08 au 1/09
- Estoril Classics 4/10 au 6/10
- o Spa-Classic 17/05 au 19/05 _ <mark>3 900€ soit 24,36€/min</mark>
- ♦ Pour être prises en compte, elles doivent :
 - Etre accompagnées du montant des frais d'engagement.
 - Etre accompagnées de la photocopie couleur de la totalité des pages du PTH International FIA en cours de validité.

Les voitures sans PTH ou dont les propriétaires ne démontrent pas une démarche active d'obtention, seront mis dans la classe Invitation et ne peuvent prétendre ni à être classées ni à monter sur le podium.

- Etre accompagnées des photocopies des licences des pilotes.
- Être réalisées depuis l'espace membre Peter Auto.
- * Les dates limites d'engagement peuvent être prorogées. Les engagements se font uniquement sur invitation.

Un pilote, ou un team, dont le comportement (dans les paddocks comme sur la piste) est contraire à l'esprit convivial et « Gentleman Driver » des courses historiques pourra se voir sanctionné ou exclu des meetings Peter Auto en cours d'année sur décision du Collège des Commissaires Sportifs et de l'Organisation.



ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES

Toutes les voitures devront être conformes à l'Annexe K 2024 de la FIA et munies d'un Passeport Technique Historique en cours de validité. L'organisateur se réserve le droit d'accepter une voiture dont la demande de PTH est en cours.

A. Voitures Eligibles:

Tous modèles du type Porsche 911 2 Litre châssis court aux spécifications FIA Pré 66.

B. Changement de voiture lors d'un meeting : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs :

Le changement de voiture peut être autorisé sous réserve d'avoir effectué les vérifications techniques FIA de cette voiture et que la demande soit formulée par écrit au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation-

Si le changement est accepté, la voiture partira en fond de grille ou à une position déterminée par la Direction de Course. La demande doit être formulée au plus tard :

- deux heures avant le départ de la séance d'essais qualificatifs (dans ce cas les temps réalisés à la 1ere séance d'essais seront annulés).
- deux heures avant le départ de la course (dans ce cas la voiture partira en fond de grille ou selon décision de la Direction de Course pour raisons de sécurité).

ARTICLE 4 - TECHNIQUE



Noir règlement technique spécifique à la 2.0 Litre Cup. (Annexe 1)

Les voitures présentées aux vérifications techniques doivent être conformes aux spécifications de période pour ce modèle et conformes à leur PTH. Chaque concurrent devra remplir et émarger une déclaration de cylindrée et de poids qui devra être envoyée avec chaque dossier d'engagement.

Les voitures peuvent être contrôlées à tout moment de l'épreuve à l'initiative du Commissaire Technique Responsable et/ou sur décision du collège des Commissaires Sportifs. Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique ou à son PTH, l'absence de gains de performance ne sera jamais considérée comme un élément valable de défense.

L'équipement des pilotes devra être conforme aux prescriptions de l'Annexe L du Code Sportif International 2024, y compris les sousvêtements longs.

ARTICLE 5 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES



Les pilotes doivent se présenter d'eux-mêmes aux vérifications administratives.

Présentation obligatoire des documents suivants :

- ♦ Licence Internationale IT C-D minimum
- ♦ Licence Nationale :
 - Pour les concurrents courant dans leur propre pays : une licence nationale (NCC) du plus haut degré fixé par l'ASN concernée est acceptée pour les concurrents courant dans leur propre pays (titulaire d'une licence issue par l'ASN
 - Pour les concurrents étrangers : une licence nationale (NCC) du plus haut degré fixé par l'ASN concernée, avec autorisation de leur fédération à prendre le départ d'une course à l'étranger, pourra être acceptée.

Passeport Technique Historique International (PTH) en cours de validité :



Les Passeports Techniques Historique Nationaux ne sont pas acceptés.

- Les stickers (numéros de course, stickers de sponsors) qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures, sans découpage (sauf exception justifiée).
- ♦ Les autos pouvant justifier d'un palmarès de période pourront demander à conserver leur(s) numéro(s) de course de période (sous réserve que le numéro soit disponible) à condition de le déclarer à l'inscription et que ce(s) numéro(s) de course figure(nt) sur le Passeport Technique Historique.
- La publicité autre que la livrée d'origine de la voiture doit respecter les préconisations de l'article 2.1.9 de l'Annexe K de la FIA.
- Toute autre publicité devra recevoir l'accord écrit de l'Organisation. Les marques et sponsors entrant en concurrence avec les sponsors officiels de la série pourront être refusés.
- Les bandeaux de parebrise publicitaires sont interdits (Sauf livrée de période).

Toute voiture ne respectant pas cette règle se verra interdire le départ de la course.

- La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.
- Une attestation de conformité et validité du/des réservoirs souples lorsque la voiture en est équipée sera demandée systématiquement lors de chaque vérification préliminaire.
- La présence d'un extincteur manuel de 2KG poudre à proximité de chaque voiture dans le paddock est obligatoire. En absence de ce dispositif, le concurrent ne sera pas admis aux essais.
- Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est fortement recommandé. Les harnais à bretelles d'épaules étroites (2"/52mm de large) rendent obligatoire le port d'un RFT/FHR avec casque adapté.



Caméras embarquées :

Le montage de caméras embarquées est autorisé. Le montage de caméra(s) embarquée(s) devra respecter les prescriptions d'installation présentées dans l'Article 4.15 du Règlement Technique.

L'Organisation se réserve le droit d'installer une ou plusieurs caméras embarquées à l'intérieur et ou à l'extérieur des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

L'Organisation se réserve le droit de récupérer les images enregistrées par les caméras embarquées propres aux équipages installées par leurs propres moyens à bord des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

Les images recueillies par les caméras installées par l'Organisation ou par les équipages pourront être utilisées à des fins sportives, sur demande de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires, pour l'étude de tout fait de course.

ARTICLE 6 – EQUIPAGE

- L'esprit des courses historiques doit être respecté à tout moment, il est donc obligatoire que le propriétaire de la voiture, s'il fait partie de l'équipage, pilote au minimum 50% de la durée de la course. Le propriétaire devra être déclaré à l'inscription de la voiture. L'Organisation sera seule à même de déterminer le propriétaire de la voiture en cas de litige.
- L'équipage peut être composé d'un ou deux pilotes. Dans ce cas, ils seront désignés « Pilote 1 » et « Pilote 2 ».
- ❖ Un changement de pilote ou un arrêt au stand dans le cas d'un pilote courant seul, est obligatoire.
- → Dans le cas d'un équipage de 2 pilotes, la voiture sera placée sur la grille en fonction du temps moyen prenant en compte le meilleur temps au tour pour chacun des 2 pilotes (=moyenne des deux meilleurs temps de l'équipage).
- ♦ Si un équipage déclare deux pilotes lors des vérifications administratives, ces deux pilotes devront participer à toutes les sessions de qualifications et course.
 - Dans le cas contraire, et si seulement l'un des deux pilotes participe à la séance de qualifications, la voiture sera positionnée en fond de grille.
 - Si plusieurs voitures se trouvent dans cette situation, la grille sera établie en prenant en compte le meilleur temps de chaque voiture, la plus rapide étant positionnée immédiatement derrière la dernière voiture non pénalisée.
 - Si une voiture régulièrement qualifiée ne prend pas le départ de la course sans que l'équipage en ait informé au préalable le collège des commissaires sportifs au minimum deux heures avant le départ de la course, l'équipage ne pourra prétendre aux points de départ.
- ♦ Les pilotes seront divisés en deux catégories «Elite» et «Gentleman» :
- Les pilotes classés comme Elite en seront informés et les handicaps seront appliqués pour la course. L'Organisation se réserve le droit de classer un pilote en catégorie Elite, ou de changer la pénalité en temps appliquée, à tout moment en cours de saison et sans justification.
- ♦ Pénalité:
 - o Equipage composé d'un Gentleman Driver : pas de pénalité
 - o Equipage composé de 2 Gentlemen Drivers : pas de pénalité
 - o Equipage composé d'un pilote Elite : 40 secondes de pénalité
 - o Equipage composé de 2 pilotes, un Elite et un Gentleman : 20 secondes de pénalité
 - o Equipage compose de 2 pilotes Elite : 40 secondes de pénalité
- L'Organisation se réserve le droit de faire évoluer ces handicaps en cours de saison sans justification.
- La DC établira la liste des autorisés en précisant les temps d'arrêt de chaque équipage.

Changement d'un membre de l'équipage : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs

- → Tout pilote inscrit et ayant participé aux essais qualificatifs peut participer à la course en deuxième pilote sur une voiture qualifiée. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve au plus tard deux heures avant le départ de la course.

ARTICLE 7 - BRIEFING

- ♦ Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur d'épreuve au cours duquel sera notamment indiquée la durée minimale du pitstop, du franchissement de la boucle d'entrée à celui de la boucle de sortie de la pitlane.
- → Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par la Direction de Course et pourra entraîner le refus du départ de la course selon la décision du collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8 - ESSAIS - COURSE

Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux par la Direction de Course pourra être exclu de l'épreuve et/ou de l'épreuve suivante par les Commissaires Sportifs, sans remboursement des droits d'inscription.

Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en course, fera l'objet d'une enquête de la Direction de Course, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif, au Collège des Commissaires Sportifs. Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux Commissaires Techniques. Cependant, il n'y aura aucune recherche de responsabilité si la Direction de Course déclare l'incident comme fait de course.

L'Organisation pourra demander au concurrent jugé responsable de dommages causés volontairement à un autre véhicule la prise en charge du montant des réparations de ce véhicule jusqu'à hauteur de 50% du coût total.

Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux Commissaires Techniques.

Les concurrents dont la voiture a été endommagée par un pilote dont le comportement pourrait être jugé trop agressif, doivent obligatoirement se faire connaître à la direction de course dans les deux heures suivants la fin de la session en cause. Aucune réclamation ne pourra être acceptée au terme de ces deux heures.

Par son inscription, le concurrent reconnait que les sports mécaniques présentent des risques qu'il accepte en toute connaissance de cause.

Le concurrent s'engage à décharger Peter Auto de toute responsabilité en cas d'accident survenu sur la piste ou dans le paddock, de vol, de dommage matériel ou corporel qu'il pourrait subir ou qui pourraient affecter les biens lui appartenant.

Pilotes et voitures doivent avoir satisfaits aux vérifications administratives et techniques pour participer aux séances de qualification et de course. Les essais privés ne nécessitent pas que les pilotes et voitures soient vérifiés en amont.

- ➤ Il y aura une séance d'essais privés de 40'.
- ➤ Il y aura une séance d'essais qualificatifs de 30'.
- ➤ La durée de la course est de 90'.

➤Non-respect de la route de course :

- En essais: 1 ere infraction: avertissement.

2^e infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.

3º infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.

- En course: 1 ere infraction: avertissement.

2^e infraction : 45 secondes ajoutées au temps de course.

3^e infraction : 90 secondes ajoutées au temps de course.

- Franchissement de la ligne blanche en sortie des stands

1ère infraction : temps équivalent à un drive-through

2ème infraction : 1 min de pénalité

3ème infraction : à la discrétion des commissaires sportifs

> Il est interdit de dépasser une voiture après le passage sous le damier en course comme aux essais.

- En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
- En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

Il est interdit de passer une deuxième fois sous le damier en course comme aux essais.

- En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
- En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

Par ailleurs, en cas d'incident, la règle de la route de course sera utilisée par la Direction de Course pour déterminer les éventuelles responsabilités. Toute question relative à la route de course pourra être évoquée lors du briefing.

ARTICLE 9 - GRILLE DE DEPART

- ♦ Elle est établie en fonction du meilleur temps réalisé pendant la séance d'essais qualificatifs dans le cas d'un équipage composé d'un seul pilote, ou de la moyenne des meilleurs temps de chacun des deux pilotes dans le cas d'un équipage composé de deux pilotes.
- → Elle sera du type 2-2 en ligne. Chaque pilote doit garder la ligne (côté extérieur ou intérieur de la piste) qui lui a été attribuée durant le tour de formation, et ce jusqu'au franchissement de la ligne de chronométrage.

ARTICLE 10 - PROCEDURE DE DEPART

- ♦ Le départ sera donné lancé.
- Les voitures quittent la pré-grille et prennent place sur la grille de départ. Il est interdit de faire plus d'un tour de reconnaissance en passant par la voie des stands, sauf autorisation de la Direction de Course.
- ♦ Panneau 5 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ♦ Panneau 3 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ♦ 1 minute avant le départ du tour de formation : Evacuation de la grille.
- ♦ Panneau "30 secondes" + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- ♦ Drapeau vert :

Départ du tour de formation derrière la voiture pilote ; les voitures doivent conserver leur place et rester en file indienne les unes derrière les autres sur les deux files constituées.

A l'extinction de la rampe lumineuse du pace car, interdiction de zigzaguer, chaque voiture doit garder sa file et sa ligne.

- Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum.
- ♦ Le feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.
- ♦ Le départ de la course sera donné au feu vert.
- ♦ Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant le passage de la ligne de chronométrage.



Pénalité – 60 secondes par position gagnée seront rajoutées au temps de course.

ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS – RAVITAILLEMENTS

> Vitesse dans la pitlane

La vitesse est limitée sur la voie des stands. Elle sera annoncée lors du Briefing.

- ♦ Pénalités :
 - Essais qualificatifs :
 - 1ère infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
 - 2ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
 - 3ème infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)
 - Course :
 - Dépassement </= 10km/h : temps équivalent à un drive through
 - Dépassement >10 km/h et </= 15km/h : 1min de pénalité
 - Dépassement >15 km/h : 1min30s de pénalité

➤ 1 Course de 90':

Changement de pilote- Arrêt obligatoire : Il devra se faire après la 35ème (35m:00s) et avant la 55ème (54m:59s) minute de course. Si un pilote court seul l'intégralité de la course, il devra néanmoins respecter cet arrêt obligatoire.

> Toutes les voitures (un ou deux pilotes) devront respecter un temps d'arrêt minimum de 2 minutes + le temps nécessaire pour parcourir la pitlane a la vitesse maximum autorisée + les éventuelles pénalités.

Ce temps étant fonction de la longueur de la pitlane, il sera communiqué lors du briefing de chaque épreuve.

Il sera calculé par les chronométreurs entre la boucle de chronométrage signalée en entrée de pitlane et la boucle en sortie de pitlane Conditions de l'arrêt :

- 1. Arrêt de 2 minutes au stand + temps de parcours à la vitesse maximum autorisée entre les deux boucles + les éventuelles pénalités ou handicap.
- 2. Aucun arrêt autre qu'au stand ne sera autorisé sur la pitlane.

Pénalités :

- arrêt hors fenêtre = 1 tour de pénalisation.
- pas d'arrêt = 4 tours de pénalisation.
- Arrêt inférieur au minimum indiqué : 3 fois la différence du temps constatée.

Ravitaillements: ils sont interdits durant la course.

Pénalité: Pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Le Directeur d'épreuve peut autoriser exceptionnellement, une fois les 2 minutes d'arrêt effectuées, et sous conditions, une dérogation à cette règle.

Pénalités :

- arrêt hors fenêtre = 1 tour de pénalisation.
- pas d'arrêt = 4 tours de pénalisation.
- Arrêt inférieur au minimum indiqué : 3 fois la différence du temps constatée.

ARTICLE 12 - NEUTRALISATION - "SAFETY CAR" - DRAPEAU ROUGE

12.1 - Responsabilité:

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la course que sur décision du Directeur d'épreuve exclusivement.

12.2 - Identification du "Safety-Car" :

- Un "Safety-Car" est utilisé sur le circuit ;
- Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car" ;

12.3 - Procédure :

12.3.1 - Sur ordre du Directeur d'épreuve, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car".

Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;

- 12.3.2 Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes.
- 12.3.3 Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la course.
- 12.3.4 Toutes les voitures en course doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance comprise entre 5 et 10 longueurs de la voiture la précédent. Toute voiture se maintenant à plus de 10 longueurs de la voiture la précédent recevra une pénalité de 1 minute. Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.
- 12.3.5 La sortie des stands sera fermée et sera recouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

12 4 - Arrêts aux stands

12.4.1 - Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en course peuvent s'arrêter à leur stand. Elles peuvent rejoindre la course seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car"; 12.4.2 - Une voiture rejoignant la course rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

12.5 - Fin d'intervention :

- 12.5.1 La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur d'épreuve.
- 12.5.2 Lorsque le directeur d'épreuve rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour. A ce moment-là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle. Lorsque la voiture de sécurité

approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.

12.5.3 - Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts sur la ligne de chronométrage.

12.5.4 - Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety-Car" est compté pour la course.

Les dépassements sont interdits sous Safety-Car :

♦ Pénalités :

- Essais : Recul de 4 places sur la grille
- Course : Pénalité équivalent en temps à un drive-through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des Commissaires sportifs.

12.6 - Drapeau rouge - Arrêt de la course et nouveau départ :

Avant la fin du 2ème tour, et pour quelque raison que ce soit, si la course est interrompue, le drapeau rouge sera présenté agité aux concurrents. Les véhicules reprennent place sur la grille de départ selon la grille d'origine.

A plus de 2 tours et à moins de 75 % du temps prévu à l'origine de la course, les véhicules s'arrêtent en amont de la ligne de départ à l'emplacement indiqué par les Commissaires de Piste puis reprennent place sur la grille de départ selon la grille établie d'après le classement au tour précédent l'arrêt.

Dans les deux cas, les interventions sur les voitures ne sont autorisées qu'à la présentation du panneau "Stop Moteur" et la procédure reprend à la présentation du panneau "Moteur".

12.7 - Drapeau jaune:

Un drapeau jaune est présenté agité uniquement sur les instructions du Directeur de Course. Le drapeau jaune indique un danger. Il peut être présenté aux concurrents de deux manières distinctes :

- Un seul drapeau agité : Danger sur le bord ou une partie de la piste : Réduire la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ;
- Deux drapeaux agités : Danger obstrue totalement ou partiellement la piste, présence de commissaires travaillant sur ou proche de la piste : Réduire drastiquement la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ou à s'arrêter.

Les dépassements sont interdits entre le premier drapeau jaune et le drapeau vert déployé après l'incident.

♦ Pénalités :

- Essais : Recul de 4 places sur la grille
- Course : Pénalité équivalent en temps à un drive-through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des Commissaires sportifs.

12.8 - Neutralisation de session d'essais ou de qualifications - Procédure Full Course Yellow

Uniquement lors des sessions d'essais ou de qualifications :

Pour toutes raisons de sécurité (voiture arrêtée dans un endroit dangereux, intervention de véhicules de piste, intervention de commissaires sur la piste ou à proximité immédiate ou toute autre situation similaire), un message FCY (Full Course Yellow) sera affiché, les drapeaux jaunes agités et des panneaux FCY montrés à tous les postes de commissaires.

Toutes les voitures devront immédiatement ralentir jusqu'à 80 km/h (ou 60 km/h si besoin). Tout dépassement, sauf pour raisons de sécurité acceptées en tant que telles par le Directeur de Course ou par les Commissaires Sportifs, sera interdit. Toutes les voitures en course devront se mettre en file et maintenir une vitesse constante. Tout dépassement de la vitesse imposée sera signalé aux Commissaires Sportifs et une pénalité pourra être infligée. L'entrée et la sortie de la voie des stands resteront ouvertes. Une fois le problème résolu, les drapeaux verts seront agités. Si le problème persiste, la voiture de sécurité pourra être déployée.

ARTICLE 13 - ARRIVEE

Le drapeau à damier est présenté à la voiture en tête de la course à l'issue des 90 minutes de course.

ARTICLE 14 - CLASSEMENTS - PODIUMS

Il sera établi à la fin de chaque les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement Scratch
- Les 3 premiers du classement «Gentleman»
- Les 3 premiers du classement « Gentleman / Elite »

Pour être classée, la voiture doit avoir effectué au minimum 75% de la distance parcourue par le vainqueur.

Une remise des prix finale récompensant les vainqueurs sera organisée à la fin de la saison.

(Voir annexe 2. Attribution des points / Classement final)

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une épreuve, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute épreuve en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des frais d'engagement.



ANNEXE 1

Règlementation technique 2.0 Litre Cup 2024

Nous vous rappelons que nous tenons à ce que les voitures roulent dans <u>des spécifications de période</u> (tableau de bord, carrosserie, aspect,...). Les préconisations de l'Annexe K 2024 et les spécifications issues de l'Annexe J de période primeront toujours sur une conformité au PTH.

Le respect de l'origine et la conformité sont les fondements de l'esprit de nos courses.

Des contrôles fréquents (poids, cylindrées, garde au sol etc...) seront effectués tout au long de l'année, afin d'offrir à tous les concurrents une équité sportive optimale. Un système de pénalités permettra aux voitures non-conformes (sauf éléments de sécurité) de participer à la course sans perturber les résultats sportifs des autres voitures.

Chaque pénalité appliquée, entrainera un délai de mise en conformité pour les courses à venir.

En cas de non-respect des remarques précédemment faites par les commissaires techniques, les pénalités seront renforcées et pourront aller jusqu'à la disqualification.

4.1 Pneumatiques

Seuls les pneus ci-dessous sont autorisés :

Exclusivement ➤ Pneumatiques sculptés sur toute la largeur de la bande de roulement. Avon CR6ZZ uniquement – 185/70R15 – gomme A29 (DURE) – Référence Peter Auto 14836M 5 pneumatiques neufs maximum autorisés par épreuve, marqués d'un sticker Peter Auto

Les pneus pluies sont interdits.

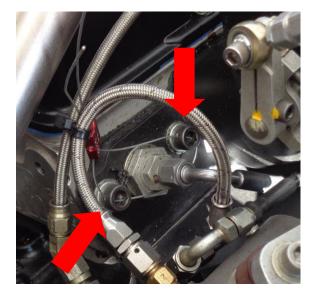
4.2 Moteur, cylindrée et définition technique.

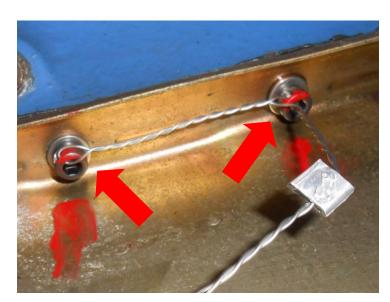
Le nombre de moteurs sera limité à deux pour l'ensemble de la saison. Un plombage identifiant chaque moteur sera effectué en début et au cours de saison le cas échéant. Un suivi sera mis en place afin d'assurer le bon respect de cette règle. Tout manquement à la règle entrainera un retrait de 40 points au classement saison.

Les concurrents devront procéder au perçage des vis ou écrous dont la dépose est nécessaire lors d'une réfection moteur (cf photos).

La dépose du carter inférieur ou du (des) carter(s) de distribution pour une révision ou un contrôle nécessitant la dépose du plomb puis la repose d'un nouveau plomb par les commissaires techniques est considérée comme l'utilisation d'un moteur sur les deux autorisés pour la saison complète.

La voiture devra être présentée avec le fil de plombage en place lors de la 1ère participation à la saison ou lors de la 1ère course suivant le remplacement ou la réfection du moteur, ou avec des perçages de 1,5mm de diamètre pour passage du fil de plombage.





Les voitures doivent se présenter dans une configuration, moteur et technique conforme aux spécifications de période pour ce modèle. Toute voiture préparée dans une **configuration postérieure** à la limite de classe d'âge du présent règlement ne pourra être acceptée.

4.3 Boites de vitesses et différentiels

Seules les boites de vitesse type 901 (901/0 et 902/1) sont autorisées, en conservant les dispositifs de synchronisation d'origine. Les différentiels de type Quaife Helical ne sont pas autorisés.

4.4 Eclairage et électricité.

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système d'éclairage <u>de période</u> en état de marche (ampoules à filaments uniquement, ampoules Leds ou xénons interdites).

Un feu de pluie approuvé par la FIA (Liste Technique n°19) ou conforme à la norme routière ECE R38 (ou norme d'un autre pays au moins équivalente) est obligatoire.

Emplacement : Lunette arrière, hayon arrière, couvercle de coffre, dans l'axe longitudinal de la voiture.

4.5 Poids.

A tout moment de l'épreuve, le poids du véhicule ne devra pas être inférieur au poids minimum d'homologation, ou au poids imposé par le bulletin technique spécifique, soit 1002kg.

Dans le cas où le poids relevé serait très proche du poids minimum autorisé, le carburant sera enlevé du réservoir, puis la voiture sera pesée à nouveau.

Le poids de la voiture peut être complété par du lest, à condition qu'il s'agisse de blocs solides, unitaires, fixés par des outils au plancher de l'habitacle, visibles, et scellés par les commissaires techniques. Une roue de secours solidement fixée peut être utilisée comme lest.

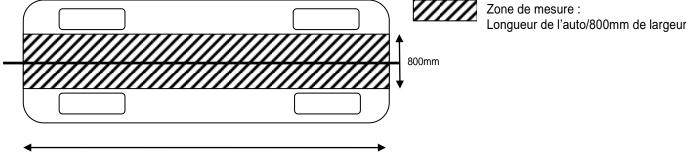
4.6 Garde au sol.

Référence: Point 10.2 de l'Annexe VIII - Annexe K 2024.

- ♦ Châssis :
 - Voitures de la classe GTS : 100mm minimum, hors système d'échappement
- ♦ Echappement : Tubulures et silencieux
 - Voitures de la classe GTS: 70mm minimum

Zone de mesure :





4.7 Limitation sonore

Le bruit généré par la voiture ne doit pas dépasser 105 dB(A) (avec ou sans système de silencieux) aux trois quarts du régime maximum. Cette règle est applicable pour l'ensemble de la saison.

- 8 -

La mesure des décibels sera effectuée selon la méthode FIA suivante:

- 1. Le point de mesure du bruit sera situé à une distance de 50cm de la sortie de l'échappement, à un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau.
- 2. Le Microphone sera placé à une hauteur comprise entre 50cm et 1 mètre du sol,
- 3. Le moteur doit tourner aux ¾ de son régime maximum.

Aucune dérogation ne pourra être accordée sur le non-respect de la limitation sonore.

4.8 Système de communication

En piste, aucun système de communication autre que le panneautage ne peut être utilisé entre l'équipe et son pilote.

Pénalités : Essais : Annulation du meilleur temps.

Courses: 1 Tour

4.9 Transpondeur

Chaque voiture inscrite à la saison devra être équipée d'un transpondeur de type AMB.



4.10 Caméras embarquées

Le montage de caméra(s) embarquée(s) est autorisé. Le montage doit respecter les préconisations du Règlement Technique 2024 de la FFSA:





Pour les caméras de type « Crayon » elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau avant et le boitier devra être fixé sur le plancher (idem fixation batterie) derrière les sièges.



<u>Caméra extérieure</u>:

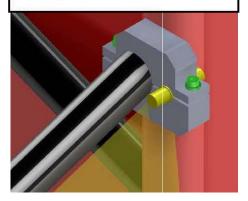
Seules les caméras de type « Crayon » seront admises à l'extérieure positionnées à l'intérieure du périmètre de la voiture en vue de dessus, la fixation devra être mécanique, dans le cas d'utilisation d'un support celui devra avoir une hauteur maximum de 40 mm, le boitier devra être fixé sur le plancher à l'intérieur (idem fixation batterie) derrière les sièges pour les berlines et dans un endroit où le boitier ne

peut entrer en contact avec le corps du pilote pour les biplaces et monoplaces. Les caméras devront fixées mécaniquement sur leur support, les fixations par scotch, velcro sont

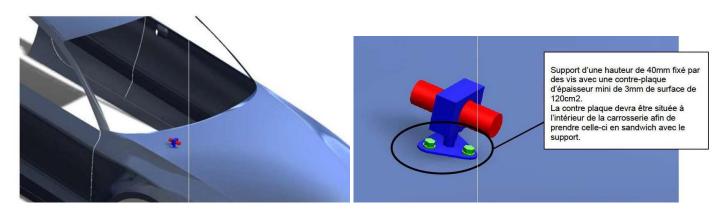
Voitures ouvertes



Support de la caméra crayon fixé mécaniquement sur le tube d'arceau



Voitures fermées



Exemple de Fixations INTERDITES

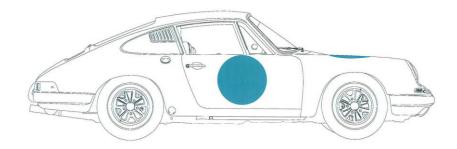




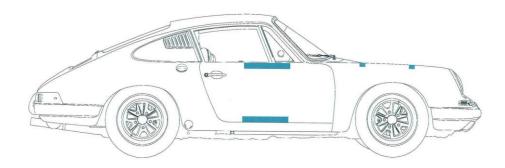
4.11 Stickers officiels de la série

Les stickers (numéros de course, stickers de sponsors) qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures en respectant le schéma suivant :

- Fond de portière comportant le numéro de course et sponsors éventuels sur les côtés droit et gauche et sur le capot avant.



- Bandeau mentionnant les sponsors éventuels sur les côtés droit et gauche et sur le capot avant.



Tout manquement à ces règles pourra entraîner des pénalités sur décision du Collège des Commissaires sportifs.

4.12 Réservoirs d'essence

Une attestation de conformité et validité du ou des réservoirs d'essence de sécurité sera demandée systématiquement lors de chaque vérification préliminaire.

ANNEXE 2 Tableau technique 2.0 Litre Cup 2024

Basé sur la fiche d'homologation 183 (hors collecteurs d'échappement) et l'Annexe IX de l'Annexe K 2024 de la FIA relative aux Voitures de Grand Tourisme de Compétition

| | | Notes | | |
|-------------------------------|---|---|--|--|
| Poids Minimum | 1002 kg | Poids FIA, obligatoire à tout moment de l'épreuve. Lest : 70kg maximum, scellé dans la voiture | | |
| Diamètre et largeur des roues | 5 ½J x 15' ou 6J x 15' | Règlement spécifique 2 Litre Cup | | |
| Freins/Mâchoires | Originaux ATE aux spécifications 1965 uniquement (étrier et taille des plaquettes). | Pistons AVANT > φ 48mm et ARRIERE > φ 38 mm Selon fiche Homologation FIA 183 Dimensions des plaquettes : Avant : longueur 62mm, largeur 42mm Arrière : longueur 55mm, largeur 37mm | | |
| Diamètre Disque Avant | 282mm / épaisseur 12,7 mm. | - Disque Plein – non ventilé – non rainuré – no | | |
| Diamètre Disque Arrière | 285mm / épaisseur 10 mm. | percé - Conduites de refroidissements autorisées seulement si débouchant dans la jupe avar en lieu et place des antibrouillads | | |
| Pédalier | Double circuit autorisé, sans modification de la structure de la voiture ou de la fixation ou de la position du pédalier, selon les prescriptions de l'Annexe K. | Le système de freinage peut être converti à fonctionnement en double circuit exerçant une action simultanée sur les quatre roues deux circuits hydrauliques distincts. Le dispositif de réglage de la répartition de freinage ne peut pas être positionné sur le tableau de bord et ne doit pas pouvoir être manipulé depuis le siege du pilote. | | |
| Largeur de voie Avant | 1379 mm maximum | Règlement spécifique 2 Litre Cup | | |
| Largeur de voie Arrière | 1351 mm maximum | | | |
| Hauteur de caisse | 100 mm | Mesurée à tout moment de l'épreuve – Pression des pneumatiques +/- 2 bars/30 psi. Art. 4.6 Règlement 2 Litre Cup Annexe K - Annexe VIII / Art 10.2 | | |
| Barres antiroulis | Diamètre libreUne pièce seulementAucun ajustement ou réglage possible | - Le dessin de la barre doit correspondre à un dessin de période | | |
| Cylindrée/Course/Alésage | 1991cm3 / 66mm / 80mm | Bloc Alu uniquement – Type 901 | | |
| Vilebrequin | Conforme aux spécifications de périodePoids minimum : 13,3 Kg avec vis7 paliers | Annexe K – Annexe IX / Art 5.8 Poids: tolérance de +/- 5% pour le poids, conformément à l'Annexe K | | |
| Volant moteur | Poids minimum : 5,6 Kg avec visDiamètre : 215mm | - Tolérance de +/- 5% pour le poids conformément à l'Annexe K | | |
| Distribution | Conforme aux spécifications de période. | Tendeur de chaîne hydraulique interdit Eléments de distribution en aluminium interdits, à l'exception de l'arbre de transmission secondaire en aluminium d'origine. | | |
| Soupapes | Ø 39mm admission / Ø 35mm échappement Diamètre des queues de soupapes : 9mm | Taille des conduits standard, conforme à la fiche 183 : 32mm, +/- 1mm Support d'arbres à cames 3 paliers uniquement Diamètre des paliers : 47mm Profil d'arbre à cames libre Culbuteurs en aluminium ou titane interdits Couvre-culasse 6 boulons uniquement | | |
| Bielle / Piston | Piston: poids minimum: 390 grammes incluant 3 segments et l'axe Bielle: poids minimum: 550 grammes Entraxe bielle: 130 mm | Tolérance de +/- 5% pour les poids, conformément à l'Annexe K Forme du piston libre | | |
| | - Diamètre de l'axe de piston 2 22mm | - Pistons forgés autorisés | | |

| Admission | 2 triple-corps Solex 40 PI Diamètre des conduits : 40mm au papillon d'admission 32mm en sortie côté moteur | Venturis et starter : diamètre libre, Weber et PMO interdits Diamètre des conduits : +/-1mm de tolérance | | |
|----------------------------------|--|---|--|--|
| Allumage | Vis platinées / Bobine uniquement | Magic Eye, CDI ou MSD interdits Avance à l'allumage mécanique uniquement Tout capteur interne au moteur interdit | | |
| Circuit d'huile | 2 radiateurs maximum autorisés Pompe à huile libre Diamètre durites d'huile libre | Emplacements possibles des radiateurs: emplacement d'origine sur le bloc moteur ou dans les ailes avants. | | |
| Boîte de vitesses / Transmission | 5 vitesses synchro Porsche Pignons hélicoïdaux uniquement | Types 901 – 901/0 et 902/1 Couple final: 7/31 Demi-arbres de transmission Löbro autorisés, fixation côté boîte de vitesses 6 vis maximum. Rapports de boite conformes à la fiche 183 Levier et guidage de boite conformes aux spécifications de période Shift-light autorisée – 1 ampoule seulement – Systèmes progressifs interdits | | |
| Amortisseurs/Suspension | Acier à corps non fileté | Aluminium interdit Renforts sur la caisse interdits Bras tirés ajustables interdits | | |
| Collecteur échappement | Silencieux libre Collecteurs Dansk obligatoires Diamètre interne des conduits : 35mm en sortie moteur 46mm à la bride d'échappement | Règlement spécifique 2 Litre Cup Bruit limité à 105dB(A) max (en dynamique) Diamètre des conduits : +/-1mm de tolerance Collecteurs Dansk sans système de chauffage seuls autorisés, n° 1620800470 et 1620800480 obligatoires, sans possiblité de modifications | | |
| Pont arrière | Différentiel à disques uniquement | System "Torsen" (Helical ATB de chez Quaife) interdit | | |
| Carrosserie / Habitacle | - Aluminium et polyester interdits - 3 rétroviseurs obligatoires : un central, mons sur le parebrise, 1 latéral sur chaque porte Verres de phares libres - Deux phares additionnels autorisés, pour un total de 4 phares maximum (sans compter le antibrouillards) - Ecopes de freins hors jupe avant interdites – Doivent être contenues dans les dimensions de la voiture Garnitures intérieures (tableau de bord, panneaux de portes) doivent se rapprocher le plus possible des spécifications de période. | | | |
| Arceau | 6 points d'ancrage obligatoire, minimum et maximum autorisé | Arceau soudé ou boulonné à la caisse, conformément à l'Article 1.2.3.3.1 de l'Annexe 6 – Annexe K. | | |
| Pare-brise | Verre feuilleté | Polycarbonate et verre trempé interdit | | |
| Vitres latérales | Verre feuilleté ou polycarbonate | Epaisseur minimum 4mm | | |
| Pneumatiques | 185/70 R15 | Avon CR6ZZ uniquement Gomme A29 (DURE) - Référence Peter Auto 14836M, seule reference autorisée | | |
| Nombre de moteurs | Maximum 2 moteurs par saison | - Culasses scellées au bloc moteur | | |

<u>Forme et dimensions des collecteurs d'échappement : Dansk 1620800470 et 1620800480 seules références autorisées</u>





35mm



Configurations possibles de la jupe avant



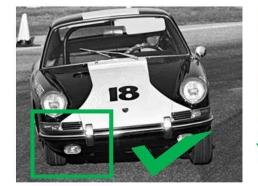




Schéma de plombage moteur





TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES – 2.0 Litre Cup 2024

Les pénalités récapitulées ci-dessous sont celles prévues par le présent règlement. Elles seront appliquées par la Direction de Course sans notification préalable, dans la mesure où le Collège des Commissaires Sportifs ne décide pas de modifier les pénalités encourues. Toute pénalité non prévue par ce règlement sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

| Article | Description | Session | Pénalité | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------|--|--|--|--|--|
| SPORTIF | | | | | | | |
| 2. Engagements | Non-respect de l'esprit historique | | Sur décision du collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'à l'exclusion | | | | |
| 5. Publicité | Non-respect des règles de publicité | | Départ refusé. | | | | |
| 6. Equipage | Composition de l'équipage | Course | Se référer à l'Annexe Handicaps | | | | |
| 7. Briefing | Absence | | Pouvant aller jusqu'au refus de départ | | | | |
| Ţ. | Non-respect de la route de course | Essais | 1ère infraction : Avertissement 2ère infraction : Annulation meilleur temps de la séance 3ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance | | | | |
| 0.5 | | Course | 1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : 45 secondes ajoutées au temps de course 3ème infraction : 90 secondes ajoutées au temps de course | | | | |
| 8. Essais et Course | Dépassement après passage sous damier | Essais | Annulation du meilleur temps de la séance | | | | |
| | | Course | 45 secondes ajoutées au temps de course | | | | |
| | Double passage sous damier | Essais | Annulation du meilleur temps | | | | |
| | Double passage coup damie. | Course | 45 secondes ajoutées au temps de course | | | | |
| | Franchissement de la ligne blanche à la sortie de la voie des stands | Course | 1ère infraction : temps équivalent à un drive-through 2ème infraction : 1 min de pénalité 3ème infraction : à la discrétion des commissaires spor | | | | |
| 10. Procédure de départ | Dépassement avant la ligne chrono | Course | 60 secondes à ajouter au temps de course par position gagnée | | | | |
| | Arrêt hors fenêtre | Course | 1 Tour | | | | |
| Changement pilote | Pas d'arrêt | Course | 4 Tours | | | | |
| Temps d'arrêt | Arrêt sur pit lane ailleurs qu'au stand | Course | Décision du Collège | | | | |
| | Arrêt inférieur au minimum indiqué | Course | 3 fois la différence du temps constatée. | | | | |
| 11. Vitesse dans pit lane | Dépassement de la vitesse autorisée | Essais privés | 1ère infraction : Arrêt 30s dans zone stop & go moteur allumé 2ème infraction : Arrêt 2m dans zone stop & go moteur éteint 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs | | | | |
| | | Essais qualifs | 1ère infraction : Annulation meilleurs temps de la séance 2ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs | | | | |
| | | Course | Dépassement = 10km/h : temps équivalent à un drive through<br Dépassement >10 km/h et = 15km/h : 1min de pénalité<br Dépassement >15 km/h : 1min30s de pénalité | | | | |
| | Dépassement sous drapeau jaune ou Safety- Car | Essais | Recul de 4 places sur la grille | | | | |
| 12.7 Drapeau jaune | | Course | Pénalité équivalent en temps à un drive-through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des Commissaires sportifs. | | | | |
| 12.3 Safety Car | Vitesse trop lente sous Safety Car | | 1 minute de pénalité | | | | |
| TECHNIQUE | | | | | | | |
| 4.6 Limitation Sonore | Bruit >105db | | Jusqu'à la disqualification | | | | |
| 4.7 Système de | | Essais | Annulation du meilleurs temps | | | | |
| communication | Autre que le panneautage : interdit | Course | 1 Tour | | | | |
| 4.11 Stickers officiels | Absence | | Décision du Collège | | | | |

Pour toute infraction, le Collège des Commissaires Sportifs peut décider le retrait de points au classement saison en lieu et place d'une pénalisation sportive.

Dans le cas de l'application d'une pénalité en temps, celle-ci sera transformée en nombre de tour(s) et en temps prenant comme référence le meilleur temps en course du concurrent. Le classement sera alors révisé en retranchant le nombre de tour(s) de pénalité au nombre de tours effectués et en ajoutant le temps de pénalité restant au temps total de la course.

ANNEXE 3

Attribution des points / Classement final 2.0 Litre Cup 2024

> Il sera établi 3 classement au terme de la saison

- o 1 classement scratch
- 1 classement pour la classe «Gentleman»
- 1 classement pour la classe « Gentleman / Elite »
- Les points sont attribués à l'équipage.
- ➤ Si une voiture est engagée avec 2 pilotes, ils doivent obligatoirement prendre chacun le volant pendant la course pour marquer l'ensemble des points. Dans le cas contraire, l'équipage ne marquera que 50% des points attribuables au classement à l'arrivée.
- > Pour être classée au classement scratch la voiture doit avoir parcouru 75% de la distance réalisée par le vainqueur.
- ➤ En cas d'interruption de la course, pour quelque motif que ce soit, et dans la mesure où le vainqueur n'a pas parcouru un minimum de Y tours, les points ne seront attribués qu'à 50% du barème.

Durée initiale de la course

Avec Y = Temps de qualification du vainqueur x 2

- Chaque équipage terminant une course inscrit automatiquement au classement saison un nombre de points équivalent au nombre de voitures ayant effectivement pris le départ de la course (limité au maximum à 20 voitures). Tout équipage prenant part aux essais ou aux qualifications sans être classé au terme de la course marquera la moitié de ces points (soit 10 points maximum).
- > En cas de pénalités, ces points resteront acquis, les pénalités ou retraits de points ne pouvant s'appliquer que sur les points de classement à l'arrivée.
- Dans le cas de l'application d'une pénalité en temps, celle-ci sera transformée en nombre de tour(s) et en temps en prenant comme référence le meilleur tour en course du concurrent. Le classement sera alors révisé en retranchant le nombre de tour(s) de pénalité au nombre de tours effectués et en ajoutant le temps de pénalité restant au temps total de course.
- Pour chaque course, les 10 premiers du classement scratch inscrivent au classement saison des points selon le barème ci-dessous.

EXEMPLE: Le second d'une course de 42 voitures au départ marquera 20+18 = 38 points

| Position | Points au départ (= nombre de voitures admises au départ, limité à 20) | Points de classement à l'arrivée | Total de points |
|----------|--|--|-----------------|
| 1er | 20 | 20 | 40 |
| 2eme | 20 | 18 | 38 |
| 3eme | 20 | 16 | 36 |
| 4eme | 20 | 14 | 34 |
| 5eme | 20 | 12 | 32 |
| 6eme | 20 | 10 | 30 |
| 7eme | 20 | 8 | 28 |
| 8eme | 20 | 6 | 26 |
| 9eme | 20 | 4 | 24 |
| 10eme | 20 | 2 | 22 |
| | | | |
| 11eme | 20 | 0 | 20 |

A l'issue de la saison, les 3 premiers pilotes de chacun des classements seront récompensés lors d'une remise des prix.